# CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL D'AGEN

## PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 2028

# Préambule

Ce présent document a pour ambition de préciser les enjeux, les axes ainsi que les moyens dédiés qui seront mis en œuvre durant les prochaines années afin que le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen (CRDA) s'inscrive pleinement dans la politique culturelle municipale de la Ville. Ce projet d'établissement est un document politique qui décline les actions pédagogiques, artistiques et culturelles du CRDA. Il a été voté et approuvé en Conseil Municipal le 26 juin 2023.

Le conservatoire d'Agen, classé conservatoire à rayonnement départemental depuis 2016, est l'un des pôles importants portés par la Ville d'AGEN qui contribue à sa politique culturelle. Établissement dédié à la formation, la médiation, la création et la diffusion, son objectif principal est de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre (enfants et adultes) et de développer une offre culturelle par la pratique artistique dans les domaines du spectacle vivant. Sa mission centrale étant la sensibilisation, la formation artistique des futurs amateurs et un accompagnement possible vers la professionnalisation.

Il répond, par le biais de ses actions, à une commande de politique sociale et éducative. Face aux attentes de tous, l'enjeu principal est de faire du CRDA un établissement ressource, avec une mission de service public, dans le respect des droits culturels comme écrit dans les lois NOTRE de août 2015 (article 103) et CAP de juillet 2016 (article 3).

En tant qu'établissement classé par l'État, le CRDA dépend pédagogiquement du ministère de la culture et s'appuie alors sur différents textes cadres nationaux et départementaux : les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique, la Charte d'Enseignement Artistique Spécialisé, les décrets et arrêtés du ministère de la Culture et de l'Éducation nationale, le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

Ce projet s'écrit dans un contexte de transition environnementale qui nous oblige. Aussi et au-delà d'une réflexion à mener sur l'empreinte carbone du bâtiment et d'économies d'énergie à réaliser, il s'attachera à accentuer sa politique d'accessibilité des locaux aux associations, à rendre plus facile les déplacements en favorisant le covoiturage entre les familles, privilégiera des conférences ou des cours à distance lorsque cela se justifiera, incitera la mise en place d'une bourse aux instruments, partitions, accessoires d'occasion que ce soit en musique comme en danse… Cette liste, loin d'être exhaustive bien évidemment, n'a pour vocation qu'à nous inciter à identifier les nombreuses sources d'émissions inhérentes à notre activité et d'en rechercher collectivement des leviers d'action. À titre d'exemple et alors que ce projet d'établissement prend appui sur le numérique, il sera de la responsabilité de tous d'avoir en conscience les méfaits d'un usage inapproprié.

# Un calendrier opportun

La pandémie de COVID a fortement impacté le fonctionnement du conservatoire et a nécessité une réactivité et une adaptabilité exceptionnelles de la part des équipes administrative et pédagogique du CRDA. Cette période a été une source d'innovation et d'expérimentation qui contribue, aujourd'hui encore, à enrichir la réflexion pédagogique.

De nouveaux textes cadres nationaux sont parus récemment ou sont en cours de finalisation. Il s'agit de la récente mise à jour (datant du 27 août 2022) de l'arrêté fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ainsi que du futur Schéma national d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre. A ce titre, il est important de préciser que la Ville d'AGEN devra renouveler la demande de classement de son conservatoire en tant que CRD et que l'instruction de ce dossier par le Ministère de la Culture s'appuiera tout particulièrement sur ce projet d'établissement.

Le CRDA a reçu en juillet 2022 l'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique (CPES) dans différentes disciplines dont notamment les départements jazz/musiques improvisées ainsi que celui des musiques actuelles amplifiées. C'est un nouveau parcours qu'il faut alors définir en privilégiant les collaborations, qu'elles soient locales, départementales ou régionales. C'est pour Agen une réelle reconnaissance d'un savoir-faire, conforté en cela par la réussite de nos étudiants à intégrer des pôles supérieurs.

Durant l'année scolaire 2022-2023, différents concours organisés par les centres de gestion ont permis à des enseignants du CRDA soit de remplir désormais les conditions statutaires, soit d'évoluer dans leur grade d'emploi. En acceptant d'accompagner les enseignants dans leur évolution de carrière, la Ville leur permet ainsi de se projeter avec confiance dans ce nouveau projet et de contribuer à sa réussite.

Enfin, plusieurs prochains départs à la retraite au sein du conservatoire vont être l'occasion de modifier en profondeur l'organigramme du CRDA. Il s'agira à l'occasion de ces différents recrutements, tous statutaires, de redéfinir les profils de postes afin que les enseignants nommés soient en phase avec les enjeux de ce nouveau projet. Il en est de même pour le nouveau directeur qui prendra ses fonctions à la rentrée prochaine et qui aura alors toute latitude pour en définir les modes opérationnels.

## Méthodologie de travail

Précédé par un audit administratif et financier, retardé par la période de pandémie, il était important que la définition de ce nouveau projet soit portée par une méthodologie participative, considérant qu'en premier lieu, les usagers, notamment les élèves, devaient être entendus sur leurs attentes. Le CRDA a été assisté dans cette démarche par Patricia Oudin, accompagnatrice culturelle (PMCultureConseil) dans le cadre d'une mission d'assistance. Plusieurs enquêtes quantitatives avec questions fermées mais aussi force de propositions ouvertes, ont été lancées auprès des élus, des personnels du CRDA, des élèves et parents d'élèves ainsi que des partenaires extérieurs. Cette enquête a répondu à nos attentes tant par son nombre de retours que par la pertinence et le sérieux de leurs réponses et propositions.

En plus de ces questionnaires, deux réunions participatives type « world café », ont été organisées. L'une avec les enseignants du conservatoire sur les nouveaux contenus pédagogiques du projet d'établissement et l'autre mixant usagers (élèves et parents d'élèves), enseignants et élus pour travailler sur la place du conservatoire sur son territoire et son ouverture au plus grand nombre.

Enfin, plusieurs réunions thématiques (réunions avec le personnel administratif et technique, avec les enseignants, rendez-vous avec différents partenaires, avec les élus, la direction de la culture, …) ont permis d'appréhender les besoins et attentes de chacun. C'est cette démarche de concertation qui permet aujourd'hui d'aboutir à un projet qui fait consensus dans ses attentes et ses enjeux.

## Portrait du territoire

Agen est une commune du Sud-Ouest de la France, préfecture du département du Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine. Avec ses 32 214 habitants en 2020 (dernier recensement), elle est la 246ème commune de France par sa population. La ville est le siège de l'agglomération d'Agen, structure intercommunale regroupant 44 communes pour un total de 101 365 habitants avec une aire urbaine de 113 582 habitants. Ville-centre de l'agglomération agenaise, Agen dispose d'une position stratégique entre les deux métropoles que sont Bordeaux et Toulouse. La ville est connectée à la région et à l'ensemble du territoire français via différents modes de transport (aéroport, gare SNCF, autoroute).

L'activité d'Agen est aujourd'hui tertiaire, administrative et commerçante, mais son agglomération a gardé une activité industrielle représentant 15% de la population active.

- Contexte culturel :

Au-delà du conservatoire, les services rattachés à la direction de l'action culturelle sont la médiathèque, le musée des Beaux-arts, le théâtre Ducourneau, le Pôle Mémoire et Archives et la Galerie Montesquieu. L'action culturelle de la ville est particulièrement diversifiée, tant dans les lieux que dans les modes d'expression. De nombreuses passerelles existent entre les acteurs culturels locaux, à commencer par les agents qui sont amenés à conduire régulièrement des projets en commun et avec les associations. Parmi ces associations, il faut noter plus particulièrement le cinéma d'art et essai « Les Montreurs d'Images », la scène de musiques actuelles (Le Florida), Artepiano, la Tannerie avec qui le CRDA a renforcé ces dernières années des partenariats.

Depuis le nouveau mandat municipal, la politique culturelle s'est fixée deux priorités : travailler davantage en transversalité au niveau des équipements culturels portés par la Ville, développer le lien interservices avec l'action scolaire, la jeunesse, le jumelage.

Si sur ce territoire agenais, la compétence culture relève des communes, il faut toutefois noter qu'une volonté de transversalité s'est mise en place. Il y sera fait mention plus précisément dans la suite de ce dossier.

*La P'tite Compagnie en répétition*

## Le CRDA en chiffres :

| année scolaire | nombre total d'élèves inscrits | dont élèves inscrits en double cursus | insc° en musique | insc° en danse | AGEN | HORS AGEN |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2019-2020 | 625 | 44 | 504 | 121 | 321 | 304 |
| 2020-2021 * | 633/587 | 42 | 490/457 | 143/130 | 328/311 | 302/276 |
| 2021-2022 | 592 | 33 | 478 | 114 | 315 | 277 |
| 2022-2023 | 636 | 47 | 492 | 144 | 329 | 307 |

** Chiffres avant/après annonces nouveau confinement avec reprise des cours en distanciel*

- Répartition communes/dépt/région

| | |
|---|---|
| Agen | 296 |
| Agglo | 213 |
| Autres communes (47) | 60 |
| Autres départements (région) | 11 |
| Autres régions | 9 |

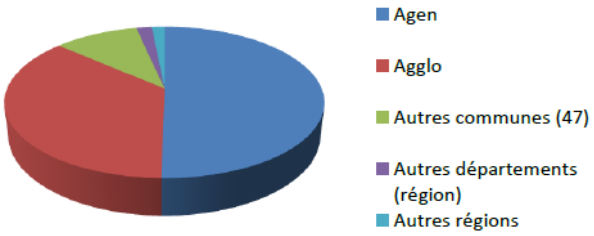


- Parité filles/garçons

| | |
|---|---|
| Filles | 64% |
| Garçons | 36% |

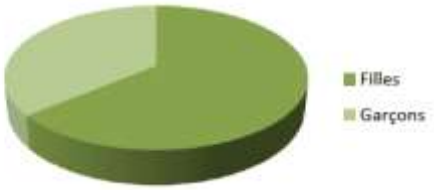


- Répartition par tranches d'âge

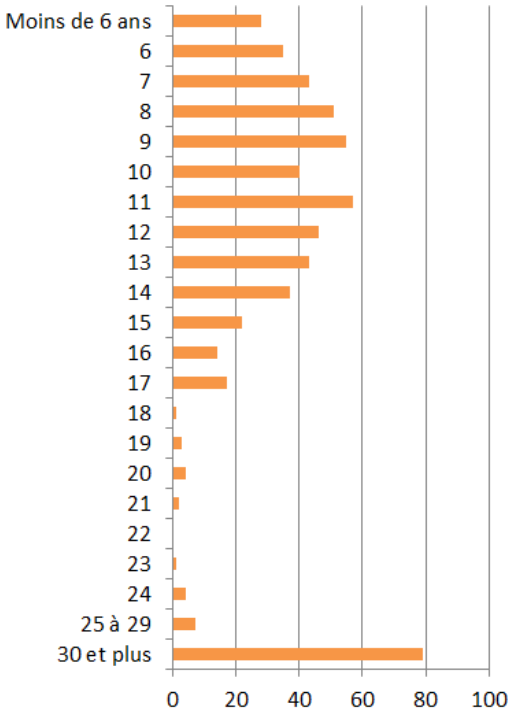

- Répartition par départements pédagogiques

| | |
|---|---|
| Formation musicale | 358 |
| Chant | 172 |
| Instruments | 346 |
| Danse | 145 |
| Musiques actuelles (Jazz et MAA) | 32 |
| Pratiques collectives | 124 |
| CHAM | 88 |

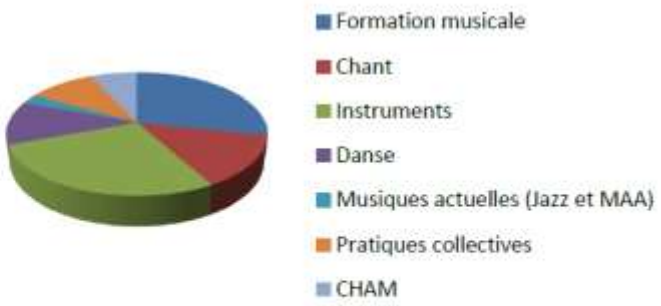


| | |
|---|---|
| Bois | 47 |
| Cuivres | 42 |
| Cordes | 83 |
| Polyphoniques | 174 |

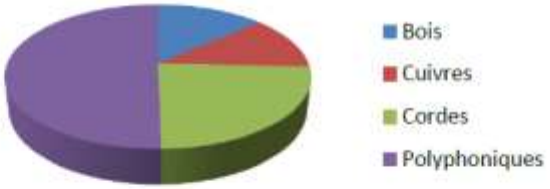


| Bois | |
|---|---|
| Flûte | 21 |
| Hautbois | 8 |
| Clarinette | 11 |
| Saxophone | 7 |

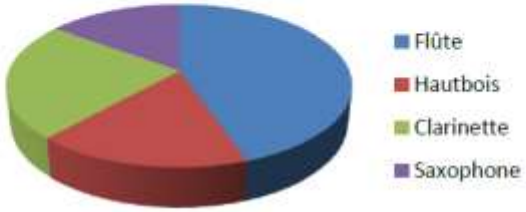


| Cuivres | |
|---|---|
| Cor | 13 |
| Trompette | 18 |
| Trombone | 10 |
| Euphonium | 1 |

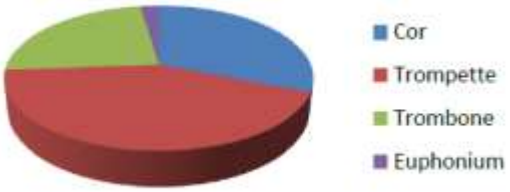


| Cordes | |
|---|---|
| Violon | 26 |
| Alto | 31 |
| Violoncelle | 22 |
| Contrebasse | 4 |

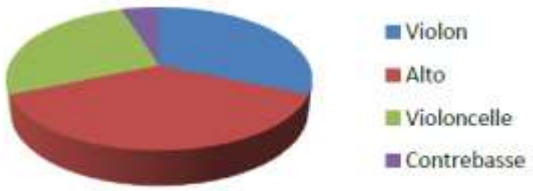


| Polyphoniques | |
|---|---|
| Percussions | 17 |
| Harpe | 15 |
| Guitare | 40 |
| Piano | 102 |

- CHAM

| | |
|---|---|
| Instrument / FM | 73 |
| Chant | 13 |
| Que FM | 2 |

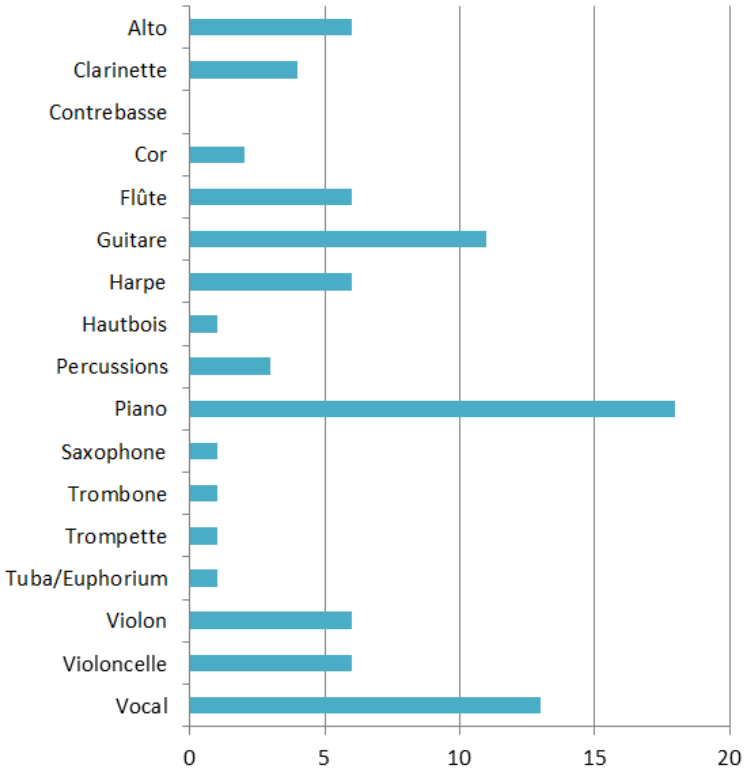


- Personnel

| Enseignants | |
|---|---|
| Cat A | 7 |
| Cat B | 30 |

| Administration | |
|---|---|
| Cat A | 1 |
| Cat B | 1 |
| Cat C | 3 |

| Tranches d'âge | |
|---|---|
| 20 à 30 ans | 3 |
| 30 à 40 ans | 10 |
| 40 à 50 ans | 7 |
| 50 à 60 ans | 14 |
| 60 et plus | 8 |

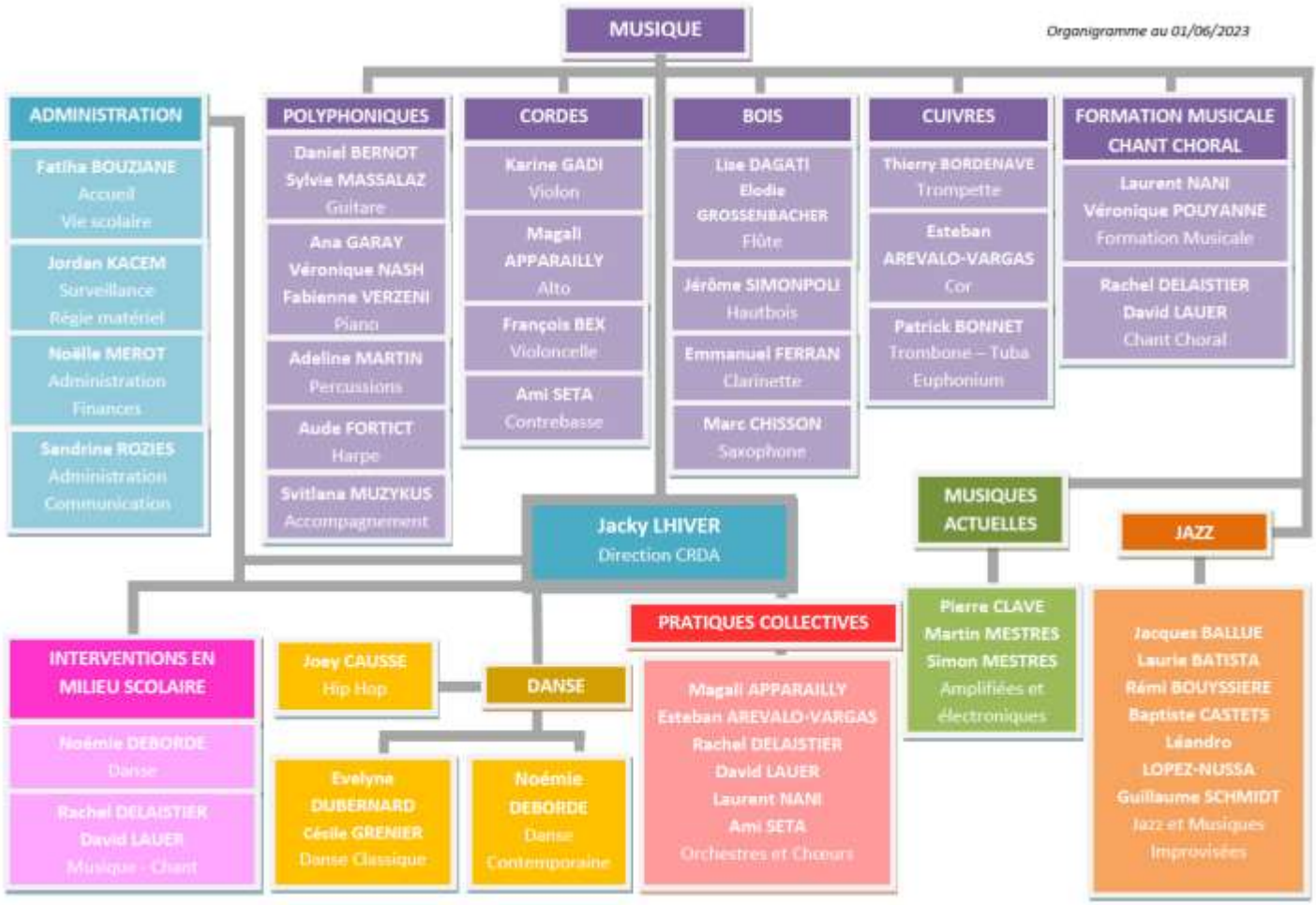


- Budget :

Le budget de fonctionnement du CRDA est de 1 300 000 €, celui d'investissement de 20 000 €.

Ses recettes oscillent entre 270 000 € en 2019 et 293 000 € en 2022.

Subventions DRAC : 63 160 €

Subvention Conseil Départemental : 60 000 €

## Les locaux :

Situé au 11 rue Lakanal, le conservatoire d'Agen bénéficie d'une situation géographique privilégiée du fait de sa centralité. Le bâtiment date de 1884 et dispose de 3 niveaux avec une emprise au sol d'environ 550 m² et d'une surface plancher approximative de 2150 m ².

En 2017, faisant suite à un sinistre, la façade sud ainsi que les vestiaires et le studio de danse aile nord RDC ont fait l'objet d'une rénovation.

En 2018, afin d'accueillir dans les locaux l'orchestre d'harmonie « Agen-Orchestra », orchestre associatif lié par convention au CRDA, une salle leur est attribuée, nécessitant de déplacer le studio de musiques électroniques.

En 2019, un troisième studio de danse est réalisé au 1er étage.

Tout récemment, les trois studios de danse ont été équipés de tapis de sol conformes aux recommandations du Centre National de la Danse en matière d'aménagement. Une climatisation a également été installée dans l'auditorium.

Toutefois et malgré les travaux réguliers qui y sont désormais menés, les locaux présentent différentes contraintes. Trois éléments sont des obstacles majeurs à l'accessibilité du bâtiment :

- Absence d'ascenseur ;
- Présence de ressauts importants entre les différentes zones et problématiques de liaisons directes, ce qui empêche les circulations horizontales de plain-pied ;
- Porte d'entrée non conforme, absence d'un espace d'accueil et d'un « lieu de vie ».

Le manque de salles de pratiques collectives et d'un auditorium réellement adapté à l'accueil du public est un frein à la conduite de projets transversaux et rend impossible les restitutions. Lors des conseils d'établissement, l'absence d'une salle d'études et d'une salle des professeurs est régulièrement soulignée. Concernant cette dernière, et même s'il est à noter qu'un espace y est dédié, la problématique d'un nombre limité de salles d'instruments nécessite de l'attribuer régulièrement à cette activité. C'est aussi le manque d'une salle permettant la concertation entre les enseignants qui est évoquée.

En 2020, une étude a été réalisée afin de vérifier la faisabilité et de chiffrer le coût d'une restructuration. Si cette étude nécessite d'être réactualisée, elle demeure toutefois un document de référence pour parvenir à rendre plus efficient le fonctionnement au quotidien de cet établissement.

**********

Fort de tout ce qui précède, des nombreux partenariats confortés et du soutien réaffirmé par la Ville, le CRDA peut et doit désormais s'engager avec confiance dans une nouvelle dynamique et se projeter dans la mise en œuvre de ce nouveau projet partagé.

Cinq axes principaux se sont progressivement dégagés au fil des différents temps de concertation et font consensus. Ils seront naturellement le fil conducteur des actions mises en œuvre durant ces prochaines années.

## *AXE 1 : UN CONSERVATOIRE À LA RENCONTRE DES PUBLICS (LE « HORS LES MURS »)*

C'est une mission sur laquelle le conservatoire avait pris du retard dans la définition même du projet ainsi que dans une organisation véritablement structurée. Aller à la rencontre des publics sur leurs lieux de vie, élaborer des actions hors les murs en ayant une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la ville correspond à une demande forte et unanime. Cela va nécessiter de renforcer l'implication du CRDA et d'y affecter des moyens spécifiques. Le travail mené ces dernières années en partenariat avec les acteurs de terrain, prenant en compte l'environnement associatif culturel, socio-culturel et les personnes ressources sur chaque territoire (centres sociaux, conseils de quartiers, écoles, collèges, etc.) a permis d'établir une ligne directrice qui est d'aller vers les publics dits « éloignés » et « empêchés ».

### Interventions en milieu scolaire :

Dans une perspective de renforcer sa mission de médiation et d'éducation artistique et culturelle, les interventions en milieu scolaire sont devenues une priorité pour le conservatoire. Cette volonté est d'ailleurs affichée politiquement puisque le projet de mandat municipal actuel l'a inscrit comme l'un de ses engagements : « *offrir un éveil musique et danse à tous les enfants de nos écoles agenaises* ».

Cette action s'intègre au nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT) signé pour 4 ans à partir de la rentrée scolaire 2022-2023 entre la Ville d'Agen**,** l'Éducation nationale et la Caisse d'Allocations Familiales**.** Il est à noter que cette démarche s'inscrit en complémentarité et en résonance avec l'ambition de la collectivité d'être **«** *Ville amie des enfants* **»,** en partenariat avec UNICEF France. Le PEdT représente une dépense annuelle complémentaire pour la Ville en fonctionnement estimée à 204 400 € après déploiement complet du plan d'actions. Les interventions en milieu scolaire portées par le CRDA trouvent place dans l'axe 2 de ce nouveau PEdT : « *Favoriser un parcours éducatif pour tous les élèves* ».

Portées et coordonnées par une enseignante formée spécifiquement à cette mission, titulaire d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), les interventions permettent aux enfants de vivre sur le temps scolaire un projet musical ou chorégraphique. Ces projets personnalisés et adaptés au contexte de l'école primaire concernée sont conçus comme des projets à part entière. Pour cette raison, il est nécessaire qu'ils soient suffisamment ambitieux afin de permettre une véritable appropriation par l'enfant. Ils permettent aussi à l'équipe enseignante de l'école de développer, le cas échéant, de nouvelles compétences dans le domaine artistique qui sont ensuite ré-exploitées tout au long de l'année scolaire. Si une restitution publique du projet artistique abouti n'est pas systématiquement recherchée, la rencontre avec les familles est privilégiée, ne serait-ce qu'au travers d'une répétition publique. C'est une occasion de valoriser le travail des enfants auprès de leur famille, de renforcer la concertation entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves et parfois de rétablir le lien parent-enfant. En concertation avec l'Inspection académique ainsi que la Direction de l'Enfance et de l'Éducation de la Ville d'Agen, des « fiches projets » sont dorénavant élaborées. Elles facilitent sa mise en œuvre en y précisant sa nature, sa temporalité, les objectifs fixés, les moyens dédiés et prévoit des temps d'évaluation.

Même si ce n'est pas l'objectif premier recherché, ces interventions peuvent et doivent favoriser l'orientation vers le CRDA d'un enfant dont l'appétence pour une pratique musicale ou chorégraphique serait décelée. Dans ce cas, il est important qu'un accompagnement soit mis en place afin que ni les procédures administratives, ni les droits d'inscriptions, ni les problématiques de déplacement vers le conservatoire soient un obstacle rédhibitoire à cette inscription.

Les interventions mises en œuvre depuis deux ans maintenant sont encore en cours de déploiement. Pour l'année scolaire 2022-2023, ce ne sont pas moins de 1 000 enfants, répartis dans 9 écoles qui bénéficient actuellement de nos interventions. La montée en puissance sera accompagnée par des heures déployées et toute l'équipe pédagogique du CRDA sera progressivement investie dans ces différents projets. Il est intéressant de noter que

d'ores et déjà, des écoles primaires s'appuient sur ces actions pour donner une identité culturelle à leur établissement et en faire un axe fort de leur projet d'école. C'est le cas notamment de l'école BARA qui a fait du projet « *tous danseurs* » un élément fort de son travail au quotidien.

Dès 2023-2024, il est envisagé que des ateliers d'initiation à la pratique instrumentale soient progressivement proposés aux écoles. Dans cette perspective, un budget d'investissement spécifique y sera dédié. Sous réserve des bilans qui seront effectués, ce projet pourrait être précurseur d'un dispositif de type orchestre à l'école (OAE) ou « Démos » (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

Si les interventions en milieu scolaire autour de la danse étaient jusqu'à présent peu importantes, un travail mené récemment en lien avec l'Inspection académique a permis de mieux communiquer auprès du personnel de l'Éducation nationale sur les différentes possibilités de collaborations. Le dernier recensement effectué à ce niveau en mai 2023 est particulièrement encourageant puisque ce sont plus d'une trentaine de demandes qui nous est aujourd'hui parvenue. Dans un même principe que les interventions en musique, des temps de concertation entre les équipes pédagogiques (Conservatoire et écoles primaires concernées) vont être planifiés afin de personnaliser et adapter chaque projet. Ce sera donc dès septembre 2023, une montée en puissance des heures dédiées à ces actions.

Par ailleurs, dans une perspective d'aboutir à un parcours d'éducation artistique et culturel transversal et cohérent, un groupe de travail composé des « médiateurs » des différents établissements culturels a été constitué au niveau de la Direction de l'Action Culturelle depuis peu.

### Dispositif « Appel à initiatives culturelles » :

Pour la seconde année consécutive, dans le cadre de la politique culturelle « hors les murs », de l'accès à la culture pour tous et de la politique d'engagement citoyen dans les quartiers, la direction de l'action culturelle et le service vie des quartiers d'Agen ont mis en place un « Appel à Initiatives Culturelles » (AIC) visant à développer des projets culturels et artistiques concertés, exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers.

La transversalité de la politique culturelle dans les quartiers de la ville d'Agen est un enjeu majeur de la municipalité. Elle peut être définie par une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie permettant de lutter contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales. Elle s'inscrit aussi dans une construction de projets culturels participatifs avec les habitants pour un engagement en faveur des droits culturels.

Pour être soutenu et accompagné financièrement, le projet doit s'articuler autour d'une pratique artistique et d'un parcours culturel s'appuyant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La pratique artistique
- L'acquisition de connaissances contribuant à la construction d'un jugement esthétique
- Les rencontres avec les œuvres et les artistes.

C'est en visant ces objectifs que l'AIC a permis de porter des projets associant développement culturel, pratique artistique, ouverture vers les quartiers en s'appuyant sur plusieurs acteurs du territoire. C'est dans ce cadre que le CRDA s'est investi durant ces deux années en lien avec le conseil de quartier la Goulfie Barleté et le centre social Saint Exupéry autour d'un projet intitulé : « *CONSERVATOIRE HORS LES MURS à travers la pratique du HIP-HOP dans un quartier prioritaire (Quartier 7 BARLETE/LA GOULFIE)* ». Ce projet a permis aux jeunes Agenais, venant d'horizons différents (dont des élèves inscrits au CRDA), de s'initier ou de se perfectionner à la danse hip-hop et au conservatoire de mesurer la demande autour de cette danse urbaine qui rentre dorénavant dans la liste des disciplines proposées par le CRDA. De plus, et alors que ce projet initial n'était défini qu'au travers de la danse, cette année, renforcé par l'implication de nouveaux partenaires, il se décline à travers ses trois disciplines que sont la danse, le chant (poésie urbaine) et le street art. Enfin, en complémentarité avec ce projet, la programmation du Théâtre Ducourneau a intégré cette esthétique dans sa saison artistique.

Dans la méthodologie, c'est un projet qui aura bien évidemment valeur de modèle à suivre.

### Hors temps scolaire :

Au-delà de ce dispositif spécifique que sont les AIC, l'action du conservatoire se renforce sur les différents territoires de la Ville. Convergence de calendrier, il est intéressant de noter que la direction solidarité de la ville d'Agen organisait les 4 et 5 mai 2023 les premières assises des centres sociaux avec pour objectif majeur de renforcer l'efficacité de ses outils de cohésion sociale. Ces journées ont été l'occasion de confirmer que de nombreuses problématiques, telles que le « faire ensemble », les nouveaux besoins, les nouvelles pratiques, les nouvelles formes de parentalités, la nécessité de renforcer les liens intergénérationnels nous impactaient également au sein du CRDA et qu'il était alors indispensable d'y réfléchir conjointement afin d'y répondre par des démarches concrètes. Dans un souci de cohérence entre toutes nos actions hors les murs et parce qu'il est indispensable qu'elles soient complémentaires et surtout pas redondantes au sein d'un même quartier, l'enseignante référente des interventions en milieu scolaire supervisera ce dossier pour le conservatoire.

Tout ce travail de proximité permettra également de se saisir de temps banalisés par les différents acteurs de terrain pour rencontrer et établir des relations avec les familles. En effet, il est évident que, seuls, les enfants n'auront jamais la possibilité de s'engager dans une pratique artistique au sein du CRDA même s'ils en ont le désir. Il est donc essentiel d'entreprendre ce travail de concertation.

À moyen terme et sur le même principe des ateliers de hip-hop qui sont aujourd'hui répartis entre le CRDA et la salle de Barleté, d'autres activités décentralisées dans les quartiers pourraient se mettre en place sous réserve de locaux adaptés. Cette hypothèse pourrait répondre partiellement à la problématique des locaux exigus et contraints du CRDA, tout en apportant une offre de proximité. De plus, l'installation de certains instruments (notamment piano, harpe, percussions…) laissés à demeure pourrait permettre de répondre à la difficulté rencontrée par certaines familles qui habitent dans des appartements exigus. Il serait toutefois important de demeurer dans une circulation des publics qui demeure essentielle.

Enfin, les récentes interventions mises en place à destination de la petite enfance, sont également l'occasion de rencontrer et d'accompagner des professionnels de ce secteur, de renforcer le lien parents-enfants au travers des animations musicales « *mini tempo* » proposées par les enseignants du CRDA et de permettre à tous de s'approprier le conservatoire et de découvrir ces activités.

## *AXE 2 : UN CONSERVATOIRE OUVERT ET ACCESSIBLE À TOUS*

Dans les prochains mois, un nouveau projet pédagogique et règlement des études, en cohérence avec le Schéma national d'orientation pédagogique sera élaboré. Il prendra appui sur les nombreuses expérimentations menées et s'accompagnera d'un plan de formation ambitieux à l'attention de l'ensemble de l'équipe du CRDA pour en permettre la mise en œuvre.

L'excellence pédagogique, l'innovation, l'expérimentation et l'adaptabilité seront le moteur essentiel de ce nouveau projet qui devra renforcer la globalité et la transversalité des enseignements. Il nécessitera une réflexion collégiale de la part de l'ensemble de l'équipe pédagogique et s'attachera à privilégier l'échange et la concertation avec chaque élève afin de mieux en définir ses besoins et de lui apporter une réponse pédagogique adaptée. Sa progression sera régulièrement évaluée sous différentes formes permettant le cas échéant d'ajuster le parcours de formation.

L'ambition est de faire du CRDA un établissement à entrées multiples qui s'adapte et réponde à l'évolution de la société. Il devra s'attacher, par la diversité de ses propositions, à gommer une fois pour toutes cette image erronée d'établissement élitiste et qu'il soit reconnu comme un lieu où l'excellence pour tous est possible. En effet, l'ensemble de l'équipe pédagogique du CRDA a bien pour volonté d'accompagner au mieux chaque élève quel que

soit son parcours de vie, son projet et ses aspirations. Ce sera l'occasion également de rappeler que rigueur et plaisir ne sont pas antinomiques.

Ce nouveau projet pédagogique visera à :

- Développer les arts de la scène à l'instar de « La P'tite compagnie ». Il intégrera à ce niveau la présence de la nouvelle compagnie accueillie en résidence à Agen dès septembre 2023 dans le « *Théâtre du Jour* », compagnie qui a dans son cahier des charges de travailler avec le conservatoire pour développer ses ateliers théâtre et donner du temps de scène à ses élèves.
- Favoriser l'accès au CRDA via des propositions collectives dans différentes esthétiques (ensembles vocaux, ensembles instrumentaux, ateliers chorégraphiques, ateliers MAO, percussions corporelles…)
- Répondre par des parcours adaptés aux aspirations de toutes les personnes inscrites au conservatoire, quel que soit leur l'âge, leur projet, leur motivation et leur degré d'investissement.

## L'accueil des personnes en situation de handicap :

L'accueil des personnes en situation de handicap relève d'une mission de service public et il est essentiel que notre établissement se structure encore plus sur cette question-là. Le CRDA a débuté une réflexion sur ce sujet à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Des journées de formation continue ont été un élément important pour la sensibilisation à la question du handicap et l'occasion d'acquérir un socle commun de connaissances. Une enseignante « référente handicap » récemment nommée est en cours de formation pour mieux recevoir, accompagner, définir un contrat pédagogique adapté en concertation avec l'élève et sa famille selon les besoins spécifiques et orienter ainsi chaque personne porteuse d'un handicap qui souhaiterait intégrer le CRDA. Pour ce faire, des relations seront à tisser avec des Instituts Médicaux Éducatifs (IME) ainsi que des personnes ressources dans ce domaine. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec l'association ALGEEI qui a pour mission de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales.

Le conservatoire accueille pour la deuxième année consécutive des jeunes porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) au travers d'interventions auprès de l'Unité d'Enseignement en MAternelle (UEMA) située à proximité immédiate du CRDA. Cette unité d'enseignement est une classe ouverte en maternelle, rattachée à un établissement médico-social, qui propose un cadre de scolarisation adapté.

D'autres enfants sont également accueillis dans différentes disciplines du CRDA. Quel que soit le type de handicap, l'inclusion des élèves au sein des cours collectifs est, dans la mesure du possible, privilégiée. La problématique d'accessibilité des locaux reste toutefois prégnante pour l'accueil des personnes à mobilité réduite puisque seul, depuis la création d'une rampe extérieure, le rez de chaussée leur est aujourd'hui accessible. Une étude réalisée en 2020 propose un plan de réhabilitation intégrant l'installation d'un ascenseur. Celui-ci permettrait alors une accessibilité PMR *a minima* dans l'auditorium.

Aujourd'hui, des élèves déjà inscrits au conservatoire commencent à exprimer leurs besoins spécifiques (TSA et DYS) qui permettent alors d'adapter leur parcours. À l'instar de ce qui se pratique au niveau de l'Éducation nationale, le nouveau règlement des études devra intégrer des temps supplémentaires le cas échéant accordés lors d'épreuves d'évaluation. De même, ces parcours inévitablement différenciés seront l'occasion de s'interroger sur le lien avec l'écrit, les problèmes de coordination, les difficultés de concentration, des problématiques qui dépassent très largement le champ du handicap.

## Pour les plus jeunes :

Après un temps de formation continue à l'attention de l'équipe pédagogique, il s'agira de mettre en place un éveil musique et danse globalisé. La perceptive d'y intégrer également la dimension théâtre sera travaillée en partenariat avec « le Théâtre du Jour ».

On le mesure à l'occasion de chaque rentrée scolaire, le choix d'un instrument par un jeune enfant demeure trop souvent aléatoire. La mise en place de parcours de découverte instrumentale permettra de mieux l'accompagner dans cette démarche et de faire en sorte que ce soit une décision prise en connaissance de cause. Ce travail se fera en résonnance avec les actions décentralisées (Cf. axe 1).

## Des parcours de formation différenciés :

### I. Les départements musique :

L'organisation en cycles d'études dans des cursus diplômants (cycle amateur comme cycle préprofessionnel), demeurera d'actualité. Toutefois, d'autres parcours de formation différenciés, plus personnalisés et pouvant répondre à des projets déterminés (qu'ils soient musicaux ou chorégraphiques) permettront d'accueillir des élèves sur un engagement à plus court terme. Il en sera de même pour des propositions plus adaptées à des demandes de la part d'élèves adultes et d'un accompagnement à la pratique en amateur. Des passerelles devront permettre de sortir ou de réintégrer un cursus diplômant selon l'évolution du projet de chacun.

La convention signée récemment avec la commune de Pont-du-Casse (coopération de complémentarité entre l'école de musique et le CRDA) est déjà un élément important de réponse qui ouvre cette voie à des parcours différenciés.

Dans ce même esprit, il sera nécessaire d'élaborer un cursus adulte spécifique dont la place a été réaffirmée au sein de notre établissement. Il pourra être le trait d'union ou s'écrire en résonnance avec l'accompagnement des pratiques en amateur.

En complément du Cycle d'Orientation Professionnel (COP) proposé au titre de conservatoire classé à rayonnement départemental, le CRDA a reçu l'agrément CPES. Dans l'attente de nouveaux textes cadres, le parcours de ces classes au sein du CRDA ne se distingue quasiment pas de celui proposé actuellement aux élèves inscrits en COP. Dès parution de ceux-ci, il conviendra de mieux les différencier. Concernant les élèves inscrits dans ces parcours, il faut noter les très bons résultats obtenus à la suite de leur réussite au Diplôme d'Études Musicales (DEM). Durant ces deux dernières années, une vingtaine d'élèves ont été admis dans un établissement d'enseignement supérieur, ou en ont obtenu un diplôme terminal.

### II. Le département danse :

L'ouverture d'une seconde discipline (danse contemporaine) a été une étape particulièrement importante qui permet désormais aux élèves, à l'issue d'un tronc commun, de choisir une dominante. La concertation efficace au sein de cette équipe permet d'avoir un regard attentif à toutes les demandes notamment lorsque des parcours adaptés s'avèrent indispensables en raison de la fatigabilité de certains élèves ou autres problématiques rencontrées. C'est ainsi la possibilité pour ces élèves de demeurer dans une pratique chorégraphique.

Fort de l'expérience menée avec l'école Bara à laquelle se rajoute la nouvelle proposition qu'est le hip-hop, il est évident que ces actions produiront progressivement un effet d'élargissement des publics au sein de ce département et contribueront à une meilleure équité entre danseurs et danseuses.

En interne, les projets récemment menés confortent l'envie des enseignants de travailler de manière plus transversale la musique et la danse, toutes esthétiques confondues, tant les enjeux sont multiples. La mise en place d'un éveil globalisé sera la base d'un édifice qui devra ensuite se développer. Dans une suite logique, la question de cours de Formation Musicale (FM), sous forme de séquences ou d'ateliers, réunissant musiciens et danseurs sera inévitablement travaillée.

Ce département dispose aujourd'hui de trois studios réhabilités. Le matériel audio a été récemment renouvelé et l'un d'entre eux sera prochainement équipé à demeure d'un vidéo projecteur et d'un écran à l'identique des salles de FM. Cela facilitera toute recherche documentaire immédiate pendant d'un cours permettant ainsi de l'enrichir et de l'illustrer. À ce niveau et en collaboration avec la médiathèque Lacepède d'Agen, la faisabilité d'un abonnement auprès de la Philharmonie de Paris est étudiée, ce qui permettrait de donner accès aux 70 000 références du catalogue aux enseignants du CRDA, voire à l'ensemble de nos élèves.

L'organigramme de ce département sera, à horizon 2024-2025, modifié en raison d'un départ à la retraite d'une enseignante. Afin de définir le futur profil de poste, il sera nécessaire d'évaluer et de réinterroger l'actuel projet pédagogique. Dans ce cadre, l'impossibilité que nous avons de recruter depuis plusieurs années un enseignant PEA sur un poste à mi-temps sera prise en compte. De plus, ce temps partiel, organisé exclusivement sur une seule journée, s'avère particulièrement contraignant en terme de planning de cours proposé à nos élèves. De manière générale, ce département est encore sous-doté et devra faire l'objet d'une attention particulière afin qu'il devienne un véritable département d'études chorégraphiques. Il s'agira notamment d'amplifier les heures dédiées à l'accompagnement ainsi qu'aux autres disciplines complémentaires. Le projet du collège Chaumié d'ouvrir une Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) sera également étudié dans ce même calendrier d'autant que les interventions en milieu scolaire qui vont s'amplifier à partir de septembre prochain seront un indicateur supplémentaire. Sans aller jusqu'à un dispositif CHAD et en prenant exemple sur le projet chant choral mené avec l'école Simone VEIL, il sera intéressant d'imaginer un dispositif adaptable avec l'école retenue autour de la danse.

## De l'individuel au collectif :

Si l'attention portée à la progression de chaque élève demeure essentielle, l'objectif du CRDA est bien de l'inscrire dans une dynamique collective. Ces pratiques sont essentielles et doivent devenir véritablement le cœur du projet. Si, selon les disciplines et esthétiques, des différences d'organisation sont notées, elles sont toutes porteuses de valeurs communes telles que l'attention portée à l'autre, la tolérance, la responsabilité que chacun porte vis-à-vis du groupe.

Un ensemble constitué qui présente un travail de qualité offre une belle vitrine du conservatoire. Toutefois, les pratiques collectives, quelles qu'elles soient, ne doivent pas avoir pour seule exigence et finalité la restitution. Celle-ci n'est qu'un point d'étape dans la progression de l'élève. Des objectifs pédagogiques doivent alors être clairement définis collégialement et régulièrement évalués.

Très rapidement, les pratiques collectives instrumentales demandent à être revues dans leur organisation.

Dans l'immédiat, les jours et horaires des pratiques collectives dirigées seront dans la mesure du possible reconduites d'une année sur l'autre afin que les familles et élèves les aient en mémoire, anticipent et se rendent ainsi disponibles. Les élèves seront répartis dans les ensembles dès la fin de chaque fin d'année scolaire et les informations aussitôt transmises aux familles. Il sera tenu compte du souhait des élèves lors de cette répartition, toutes esthétiques confondues, en gardant une vigilance sur la cohérence du parcours.

Certaines pratiques collectives pourront s'organiser sous forme de sessions avec un horaire banalisé qui permettra d'enchainer au cours d'une même année plusieurs ateliers sans que soit modifié l'emploi du temps.

Toutes les fiches de postes des enseignants seront revues en 2023-2024 et préciseront le rôle et l'implication de chacun dans ce domaine. Un volume horaire pourrait être dédié systématiquement à l'encadrement d'une pratique collective, soit dans la direction d'un ensemble constitué, soit comme chef de pupitre, soit dans l'animation d'un atelier.

Les pratiques collectives nécessitent une cohérence entre les différentes disciplines instrumentales. Les déséquilibres constatés tant dans les effectifs de certaines classes que dans la répartition entre les cycles vont devoir faire l'objet d'une attention particulière. À l'inverse, les heures dédiées à l'enseignement des percussions et de la

harpe mériteraient d'évoluer d'autant qu'elles font toutes les deux l'objet de demandes d'inscriptions non satisfaites en raison d'un nombre de places limité.

## La pratique en amateur :

C'est une volonté affichée par la Ville qui permet à différentes associations (en musique comme en danse) de bénéficier d'une mise à disposition de locaux et matériel. Cet accueil favorise les échanges, s'inscrit dans une complémentarité de l'offre et permet parfois la réalisation de projets croisés.

Deux associations sont particulièrement accompagnées par le CRDA et la direction de l'action culturelle et liées par conventions. Il s'agit de l'orchestre d'harmonie Agen-Orchestra, orchestre ouvert aux musiciens amateurs de bon niveau et qui accueille également les élèves du CRDA à partir du milieu de second cycle. Cette pratique d'orchestre fait partie intégrante de leur cursus. La seconde s'inscrit en complémentarité de l'offre de chant choral proposée par le CRDA. L'ensemble vocal Oratorio qui s'adresse en effet à des chanteurs adultes. Trois enseignants (direction de l'orchestre d'harmonie, chef de chœur, pianiste accompagnatrice) sont mis à disposition de ces ensembles. C'est un travail qui s'organise en étroite concertation et qui doit se poursuivre en veillant à répondre aux attentes de chacun.

Le CRDA accueille un nombre important d'adultes qui sont, pour beaucoup, investis dans une pratique en amateur portée soit par le conservatoire ou par un tissu associatif. Aujourd'hui accueillis en musique sous forme « d'auditeurs », les adultes peuvent bénéficier d'un cours de soutien instrumental, suivre un cours de formation musicale, s'inscrire exclusivement dans un atelier spécifique. Un ensemble instrumental (Ensemble Legato) a été créé à leur intention fin 2021. Il apparait indispensable que le futur projet pédagogique précise les modalités d'accueil des adultes et les parcours d'accompagnements possibles. En danse, c'est un atelier mis en place cette année qui permet de pratiquer et de se retrouver à raison d'une heure par semaine. Que ce soit l'ensemble instrumental, comme l'atelier de danse, les effectifs confortent l'idée de développer cet accompagnement et d'en diversifier l'offre.

L'ouverture prochaine d'un cycle initial en musiques actuelles proposant deux options (instrumentale et musiques électroniques) pourra permettre également, sous la forme d'un accompagnement à la répétition, l'accueil de groupes extérieurs au conservatoire.

## Pour une égalité d'accès et de chances :

Loin d'être anecdotique, la problématique de l'accueil du public ainsi que les différentes formalités administratives peuvent s'avérer être un frein à l'accessibilité de notre établissement. Aussi, il est primordial d'y travailler afin d'en simplifier les règles, de renforcer la possibilité de les effectuer en ligne pour ceux qui le souhaiteraient tout en offrant un accompagnement personnalisé aux familles le cas échéant. Cette démarche s'entend au sein même du conservatoire ainsi que dans tous les lieux où le conservatoire intervient.

Dans une démarche plus globalisée entre services au niveau de l'Agglomération d'Agen, une réflexion générale sera à mener sur un « guichet unique » qui permettrait aux familles inscrites à la cantine, garderie périscolaire, crèche, centre de loisirs, CRDA… de n'avoir à fournir qu'une seule fois leurs justificatifs.

Cela a déjà été abordé dans un chapitre précédent, mais il serait important de déterminer et d'équiper progressivement différents studios répartis judicieusement dans différents quartiers qui seraient alors accessibles aux élèves inscrits au CRDA, leur permettant de venir répéter tout au long de la semaine mais l'occasion également d'animer des ateliers de découverte d'instruments ainsi que de répondre à une pratique autonome en amateur. Au sein même du conservatoire, il faut accroître la possibilité pour les élèves d'accéder aux salles de cours pour leur travail personnel et répétitions de groupes. La problématique des vacances scolaires durant lesquelles le CRDA est fermé au public sera également à étudier. Un accès aux locaux via une serrure électronique ou badge, permettrait probablement de répondre à cette demande.

Au-delà même de problèmes que peuvent rencontrer certaines familles à amener leurs enfants au conservatoire et dans une période où la transition environnementale s'impose, il est nécessaire de rendre plus fluide les

déplacements au sein même de la ville. À ce niveau également des outils ou plateformes peuvent faciliter le covoiturage. L'Agglomération d'Agen s'y est d'ailleurs engagée récemment et le conservatoire doit s'inspirer de cette démarche.

### Une grille tarifaire adaptée :

Enfin, une égalité d'accès ne peut se concevoir sans une grille tarifaire adaptée. L'écriture d'un nouveau projet pédagogique avec l'émergence de nouvelles pratiques rend nécessaire de la revisiter intégralement afin de l'adapter. Celle actuellement en vigueur est répartie sur plusieurs tranches prenant en compte le quotient familial. La Ville d'Agen souhaite renforcer l'accessibilité des familles les plus modestes au CRDA en y apportant une nouvelle aide. C'est dans ce contexte que lors du Conseil Municipal du 26 juin 2023, il est proposé que les familles agenaises percevant l'allocation de rentrée scolaire (ARS), puissent bénéficier d'une remise de 50 % pour l'inscription en musique ou en danse d'un élève âgé de 6 à 18 ans.

De plus, et dès la rentrée scolaire 2023-2024, les modalités de facturation des droits d'inscription seront revues de manière à proposer un échelonnement, permettant ainsi à la fois d'alléger la charge pour les familles et d'améliorer le recouvrement des titres de recette. Sous réserve que les logiciels métiers le permettent, le principe d'un prélèvement automatique sera envisagé.

### Réinterroger la gouvernance au sein du CRDA :

Cela a été dit à plusieurs reprises, la concertation et les échanges permanents seront les garants d'un projet qui fasse sens pour tous. Aussi et outre le conseil d'établissement, organe de pilotage du CRDA, qui se réunit deux fois par an, du conseil pédagogique réservé aux enseignants, la place des élèves dans les concertations sera développée avec la mise en place d'un conseil d'élèves. De même, pour développer les projets artistiques sur le territoire, un conseil artistique verra également le jour. Ces différents organes de concertation rendront compte de l'état de leurs réflexions et propositions lors des conseils d'établissement du CRDA.

Il serait également important qu'une association des parents d'élèves soit prochainement créée. C'est d'ailleurs un point régulièrement évoqué lors des conseils d'établissement.

## *AXE 3 : UN CONSERVATOIRE EN PHASE AVEC DE NOUVELLES ÉMERGENCES ARTISTIQUES*

### Nouvelles esthétiques :

La période de concertation préalable à l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement a mis en avant la nécessité de mieux répondre aux attentes des publics et tout particulièrement à celles des adolescents. Il est alors indispensable que de nouvelles disciplines et esthétiques soient proposées.

La pratique du hip-hop mise en place depuis octobre 2022 en est une illustration. Cette discipline devra progressivement se développer pour atteindre sa vitesse de croisière. Forts de l'expérience menée actuellement par le biais d'un AIC, ces ateliers seront l'occasion de renforcer la transversalité entre toutes les disciplines en danse comme en musique.

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs du Florida 2023 - 2026 signée par l'État, la Région, le Département et la Ville d'Agen précise un partenariat accru avec le CRDA consistant à :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des étudiants de 3ème cycle

- ✓ Travailler avec le CRDA, pour la mise en place d'un cursus initial (préfiguration d'un cycle 1) en musiques actuelles
- ✓ Concevoir une grille tarifaire cohérente favorisant la circulation entre les deux structures :
    - ➢ Complémentarité entre les cours au conservatoire et l'accès aux studios du Florida
    - ➢ Tarifs préférentiels pour les étudiants aux concerts programmés par le Florida
- ✓ Travailler à des projets croisés d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de l'engagement de mandat municipal n° 15, qui est d'offrir un éveil musique et danse à tous les enfants de nos écoles agenaises
- ✓ Intégrer ces différentes actions communes dans les projets et budgets respectifs de chacune des structures, sans refacturation de l'une à l'autre.

Dès la rentrée de septembre 2023, des ateliers de musiques actuelles amplifiées seront mis en place au CRDA. Elles serviront de socle au développement d'un cycle initial dans les années futures. L'objectif est de développer une offre et une dynamique autour de l'enseignement institutionnel de ces musiques sur la ville d'Agen, en accord avec une réalité musicale non-représentée au Conservatoire.

Deux propositions seront mises en œuvre :

- Pratique instrumentale et jeu en groupe

• Création / production de Musiques électroniques & Urbaines.

Que ce soit en danse ou en musique, il conviendra d'être particulièrement vigilant à ce que ces nouvelles pratiques soient l'occasion d'ouvrir nos élèves à l'ensemble des esthétiques proposées par le conservatoire et qu'elles ne soient pas clivantes. Cette même attention prévaudra pour les ateliers décentralisés où les projets menés seront propices à faire se rencontrer tous les acteurs et publics.

L'analyse des questionnaires a mis en évidence également des attentes très ciblées auxquelles il conviendra de répondre :

## Accompagnement de projets personnels :

Une demande des élèves pianistes et guitaristes de parfaire une technique instrumentale non pas dans la perspective d'en découvrir le répertoire « classique » mais de pouvoir développer leur propre projet musical. Les attentes diffèrent alors, cela peut être une meilleure connaissance du clavier, un apprentissage à l'accompagnement ou autre projet personnel. Plusieurs enseignants sont en poste dans ces deux disciplines. Au niveau de la guitare, les parcours des deux enseignants sont complémentaires et devraient permettre de répondre à ces demandes diversifiées. Pour le piano, dans les prochains mois, trois enseignants devant être recrutés, il sera nécessaire de veiller à diversifier les profils afin que le CRDA puisse répondre à de telles demandes.

Dans la même perspective d'accompagner des élèves dans leur projet personnel, des demandes d'ateliers en écriture, en arrangements sont apparues. Il est vraisemblable que si le CRDA s'engageait dans cette démarche, des demandes extérieures à l'établissement, seraient probablement recensées.

## L'école du spectateur :

Enfin et en lien avec les diverses programmations artistiques sur le territoire, on perçoit une attente du public d'être mieux accompagné dans la découverte des œuvres, de pouvoir rencontrer et échanger avec les artistes, d'être conseillé dans une recherche documentaire spécifique. En raison de liens privilégiés entre le théâtre Ducourneau et le CRDA, ce travail autour de l'école du spectateur existe déjà, que ce soit en danse comme en musique. Des stages ou master class sont régulièrement organisées. En musique, la programmation de l'association Artepiano est particulièrement propice à de telles actions. La saison artistique portée par les enseignants du CRDA, conçue en complémentarité, sera également l'occasion de s'engager dans cette démarche. C'est un objectif qui reste à développer et qui permettra de répondre aux attentes de tous les établissements soucieux de notre territoire de mieux croiser leurs publics.

## Le numérique :

Le numérique est devenu au fil des années un outil essentiel au service de la pédagogique. Conscient du retard accumulé par le CRDA dans ce domaine et alors que la ville d'Agen a été une nouvelle fois récompensée pour la pertinence de ses initiatives numériques, il était essentiel que des moyens supplémentaires soient rapidement dédiés à notre établissement. Trois salles, reliées à Internet, sont aujourd'hui équipées d'un rétroprojecteur et d'un ordinateur. Le câblage est désormais effectif et une prise réseau disponible dans chaque classe. Le raccordement de toutes les salles de cours à une connexion internet sera effectif dès l'année scolaire 2023-2024 et permettra de donner ainsi un accès à tous les enseignants.

Indépendamment de cette connexion filaire, un « Wifi public » permettra aux élèves et familles du CRDA de se connecter dès qu'ils pénétreront dans nos locaux. C'était une attente forte recensée des élèves et des familles qui patientent au sein de notre établissement.

# *AXE 4 : UN CONSERVATOIRE INSCRIT DANS LES RÉSEAUX*

Notre territoire a la chance de bénéficier de nombreuses structures culturelles particulièrement actives et représentatives. Au-delà d'une nécessaire complémentarité, il est indispensable de valoriser cette intelligence collective et de mutualiser les compétences de toutes les équipes professionnelles.

## Un CRD pilote pour le territoire départemental :

En lien avec la direction de la Culture du Conseil Départemental et le schéma des enseignements artistiques qu'elle porte, le CRDA s'investit dans la définition et l'organisation des journées de rencontres professionnelles ainsi que toutes les réunions thématiques proposées.

Marmande et Villeneuve-sur-Lot sont deux conservatoires classés respectivement conservatoire à rayonnement communal (CRC) et conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI). La concertation à ce niveau est privilégiée afin de mener des réflexions communes. C'est le cas notamment sur l'organisation des évaluations de fin de cycles. Des recrutements communs d'enseignants ont été effectués. Ils doivent alors tout naturellement permettre de développer une culture commune de projets. C'est une dynamique qu'il faudra maintenir et amplifier.

À la faveur de l'élaboration de nos projets d'établissements respectifs et de temps de réunions dédiés, plusieurs pistes de renforcement de ce partenariat ont été évoquées :

- Volonté de développer les pratiques d'orchestre. Des sessions pourraient permettre de réunir des élèves des trois établissements alors que seuls Agen et Marmande le font actuellement. À ce niveau, il sera intéressant de réfléchir à l'opportunité de relancer une dynamique d'orchestre départemental.
- Des disciplines propres à chaque établissement (orgue, chant notamment) pourraient permettre de programmer des stages de musique de chambre accessibles aux élèves d'un niveau plus avancé des trois établissements et d'aborder ainsi un répertoire élargi.
- Des professeurs du cadre d'emploi PEA, titulaires, enseignent sur le CRC de Marmande ou le CRI de Villeneuve-sur-Lot. Certaines disciplines (instrumentales) n'étant pas proposées par le CRDA, sous réserve d'une validation par la DRAC, il serait intéressant de travailler à l'opportunité de les ouvrir au cycle spécialisé via une convention de partenariat spécifique.

Dans un périmètre territorial plus restreint, différents projets croisés avec les écoles de musique et de danse du territoire agenais ont permis d'engager une concertation. Des rencontres de classes, des temps forts d'orchestres à

cordes et vents, ainsi que la possibilité pour tous les élèves de fin de 1er cycle de se retrouver pour une évaluation instrumentale commune sont des occasions qui permettent une circulation et émulation des élèves. Ils sont l'occasion pour les élèves de plus petites structures ne disposant pas d'un pianiste accompagnateur d'en bénéficier. C'est un travail qui doit impérativement s'amplifier pour que des élèves puissent selon leur projet musical ou chorégraphique circuler plus aisément d'un établissement à un autre. Le CRDA étant le seul établissement situé sur le territoire agenais à proposer un 3e cycle, il est nécessaire qu'une cohérence sur les objectifs attendus soit établie.

Cette concertation a permis récemment d'aboutir à la signature d'une convention rapprochant l'école de musique de Pont-du-Casse et le CRDA. Basée sur la complémentarité des offres proposées par les deux établissements, il serait intéressant de pouvoir l'élargir à d'autres structures. C'est assurément à cette échelle de territoire que le lien avec les pratiques en amateur devra s'écrire dans les prochaines années.

Le CRDA, habilité à la délivrance de DEM, irrigue son territoire de jeunes enseignants. Il peut également accompagner des enseignants provenant d'autres établissements sur des formations non diplômantes. La réflexion menée avec le Département et le Pôle Enseignement Supérieur musique et Danse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine devrait permettre d'y donner progressivement un cadre plus large et plus complet. Sur le moyen terme, il sera nécessaire de travailler les futurs recrutements d'enseignants à temps partiels en concertation avec les autres écoles de musique implantées sur notre territoire.

## Une saison artistique au profit de l'animation de son territoire :

Le CRDA programme chaque année scolaire plusieurs concerts portés par l'équipe enseignante leur permettant de se produire en tant qu'artistes sur le territoire agenais. Ces propositions s'inscrivent parfois dans le cadre de la saison du théâtre Ducourneau, comme cela a été le cas au travers du concert « carte blanche » offert à Marc-olivier POINGT en janvier 2023. Afin d'être représentative de notre établissement, elle doit évoluer pour devenir une saison musicale et chorégraphique. De plus, il est nécessaire qu'elle soit désormais plus anticipée et travaillée en étroite concertation avec les différents lieux de programmation afin de s'inscrire dans une complémentarité de programmation mais également dans une cohérence de calendrier. De plus, il est important qu'elle évolue pour devenir une véritable « colonne vertébrale » de notre projet, propice à ce travail de médiation évoqué précédemment ainsi qu'à des actions pédagogiques. Pour ce faire, le conseil artistique sera chargé d'élaborer cette saison en veillant à respecter un équilibre entre les propositions artistiques et favorisant une collaboration plus étroite entre nos différents partenaires importants que sont aujourd'hui pour nous à ce niveau le Théâtre Ducourneau, le Florida, la Tannerie, le Diapason. De plus, des demandes d'interventions (concerts, auditions, interventions ciblées…) commencent à émerger de la part de communes de l'Agglomération. Il sera utile d'imaginer une procédure administrative financière simplifiée permettant, le cas échéant, une facturation par le conservatoire à l'issue de telles prestations.

## Un CRD acteur du réseau de la Nouvelle-Aquitaine :

Afin de s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, officialisée par une convention de partenariat, les conservatoires à rayonnement départemental d'Agen, Les Landes, Pau ainsi que le conservatoire à rayonnement régional de Bayonne-Côte Basque, se sont associés pour l'organisation commune des épreuves d'admission et d'évaluation ainsi que l'épreuve d'évaluation terminale du module principal de la discipline dominante du Cycle d'Orientation Professionnelle (COP), ou Cycle Spécialisé.

Ce regroupement permet une fructueuse mutualisation des moyens, des ressources et des compétences des établissements au bénéfice de la formation des élèves. Ce cadre permet également d'afficher et de garantir une égalité d'accès au Cycle d'Orientation Professionnelle sur l'ensemble de ce territoire et de veiller à une homogénéité des diplômes décernés. Dans ce cadre et particulièrement au niveau des départements jazz et musiques actuelles, des rencontres d'étudiants sont programmées et sont l'occasion d'organiser des projets d'action culturelle et des master class. C'est une dynamique qu'il faut étendre à l'ensemble des disciplines et il est nécessaire que ces prochaines années soient l'occasion d'affiner ce cursus prenant en compte l'évolution et les enjeux de la professionnalisation. Aussi, le projet de chaque élève devra faire l'objet d'une attention particulière.

Plus récemment, ce réseau, rejoint par le CRD de Tarbes a souhaité renforcer ce partenariat en ouvrant désormais l'académie d'orchestre aux élèves des 5 établissements. C'est une nouvelle offre proposée aux élèves agenais qu'il faut prendre en compte et intégrer à nos parcours. Les possibilités de découvrir le répertoire d'orchestre symphonique sont en effet rares sur notre territoire en raison d'effectifs limités.

Enfin, c'est au titre de ce réseau, que ces établissements ont demandé et obtenu en juillet 2022 l'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique. Cet agrément ne fait que renforcer la volonté d'une coopération qui doit se développer dans les prochaines années. Le programme de ces nouvelles classes doit en effet répondre aux exigences attendues d'une entrée dans des établissements supérieurs français mais également européens. À ce niveau, il sera nécessaire de mieux connaitre ces différentes structures européennes afin de conseiller au mieux nos élèves souhaitant poursuivre leur parcours hors hexagone et de les préparer à leurs spécificités. Pour ce faire, un enseignant sera nommé pour devenir le référent de ces classes.

Au-delà de cette échelle régionale, il est également nécessaire que le CRDA soit désormais représenté dans certains réseaux professionnels. C'est le cas depuis 2021 au sein de l'association « Conservatoires de France » qui permet à l'ensemble de l'équipe de notre établissement d'être tenue informée en continu de l'évolution des textes cadres et de bénéficier d'un espace de partage.

### Un CRD facilitateur d'une poursuite de parcours pour ses élèves :

C'est une problématique commune à l'ensemble des villes moyennes et des CRD. Bon nombre d'élèves, une fois le baccalauréat obtenu, quittent Agen pour poursuivre leurs études universitaires. Si selon les disciplines choisies, ces élèves peuvent être amenés à quitter notre région, il faut toutefois noter que nombre d'entre eux rejoignent des universités, des écoles supérieures ou des classes préparatoires situées à Bordeaux ou Toulouse. Il est alors important que le CRDA puisse accompagner au mieux ceux qui désirent poursuivre en parallèle une pratique musicale ou chorégraphique. Des contacts sont pris en ce sens au niveau des équipes de direction afin d'anticiper de telles mutations. À titre d'exemple, un élève du CRDA a récemment pu bénéficier d'un temps d'immersion dans un des deux CRR. Des rencontres entre enseignants et élèves concernés sont également programmées afin d'anticiper cette « mutation ». C'est une démarche à renforcer, qu'elle soit dans une perspective de pratique en amateur ainsi, bien évidemment, que pour des élèves ayant un projet plus professionnalisant.

## *AXE 5 : UN CONSERVATOIRE VISIBLE ET LISIBLE :*

À la faveur de ce nouveau projet d'établissement, il est apparu nécessaire de réinterroger la communication du CRDA dans son ensemble. Ses activités qui évoluent rapidement demeurent en effet trop peu connues auprès d'un public extérieur. Aussi, il est primordial que l'image du CRDA soit sans cesse renforcée et actualisée.

Ce travail sera à effectuer avec le service support qu'est le service communication de l'agglomération d'Agen. Il sera important d'adapter tous les supports de communication aux différents publics cibles. Toutefois, il sera pertinent de la travailler en interservices au niveau de notre administration ainsi que de renforcer les liens avec le secteur éducatif et associatif.

Depuis trois ans, le CRDA a créé une page Facebook. Celle-ci aujourd'hui est suivie par près de 800 abonnés, dont 500 qui réagissent à nos publications et nous offrent ainsi une couverture auprès de 1900 personnes. Ce chiffre est révélateur de l'importance qu'il faut accorder à ces modes de communication que sont les réseaux sociaux. Aussi, il conviendra d'explorer d'autres applications permettant de mieux partager et diffuser notre actualité.

Même s'il s'agit d'une autre forme de communication, la concertation avec les familles et le public de manière plus générale est à privilégier, que ce soit dans le cadre de nos activités dans ou hors les murs. Ce besoin s'avère d'autant

plus important qu'il manque dans notre établissement un lieu de vie propice à de tels échanges. Il est donc indispensable que cette absence de lieu d'échanges soit compensée par des moments dédiés aux rencontres. Prenant appui sur la démarche participative de ce projet d'établissement, il faut donc organiser ce travail d'échange avec les familles afin de les associer à notre projet et notre démarche pour qu'ils y adhèrent et nous soutiennent vis-à-vis de leurs enfants. Il s'agira de favoriser les rencontres au travers des projets de classes, de répétitions publiques, d'auditions, de réunions parents-professeurs…

Les interventions hors du CRDA en lien avec les partenaires présents sur le territoire seront également des occasions à privilégier pour provoquer de telles rencontres.

## Conclusion :

Si les années précédentes ont été l'occasion de mettre en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle, de renforcer les partenariats, mais aussi d'expérimenter et d'innover, l'ambition de ce nouveau projet d'établissement est désormais d'inscrire toutes ces actions dans la durée. Notre établissement est assurément prêt à s'engager avec enthousiasme et confiance dans une dynamique d'ouverture au plus grand nombre en développant une pédagogie innovante alliant exigence, bienveillance et esprit d'ouverture. Les prochains recrutements statutaires avec des profils définis en conséquence en faciliteront la mise en œuvre.

Tous les projets menés hors les murs, en partenariat avec les acteurs de notre territoire, seront autant d'occasions d'aller à la rencontre des habitants et de leur permettre de vivre, mais aussi de les partager avec eux, des aventures musicales ou chorégraphiques. L'ouverture vers de nouvelles esthétiques sera l'occasion de nous interroger sur d'autres formats d'organisation de nos parcours de formation.

C'est un projet qui est à la fois ambitieux dans ses engagements pédagogiques et artistiques et à la fois prometteur d'un développement territorial ouvert au plus grand nombre. C'est la volonté de tous, élus, services de la ville et personnels du CRDA, de permettre une éducation et une pratique artistiques de qualité sur le territoire agenais qui fera du CRDA un lieu de vie inclusif, accessible à tous.